18-NOV-2010
2010-4799

GROUPE	4	INSECTICIDE

MERIT 0,5 G®

INSECTICIDE

GRANULÉ

TRAITEMENT SYSTÉMIQUE CONTRE LES LARVES DU HANNETON EUROPÉEN, DU SCARABÉE JAPONAIS ET DU SCARABÉE NOIR DU GAZON ET LA REPRESSION DES LARVES DE TIPULE DES PRAIRIESDANS LE GAZON INCLUANT LES GAZONNIÈRES.

COMMERCIAL

GARANTIE: Imidaclopride ..... 0,5 %

N^{o} D'HOMOLOGATION **25933** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION POISON

ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: 13,6 kilogrammes

Bayer CropScience Inc.*
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3
Téléphone: 1 888 283- 6847

*Bayer Environmental Science
Un groupe d'affaires de Bayer CropScience

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Lire au complet le MODE D'EMPLOI et les RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX avant d'utiliser l'insecticide MERIT 0,5 G.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

APPLICATION SUR LE GAZON:

L'insecticide MERIT 0,5 G peut être utilisé au sol pour supprimer les larves du hanneton européen, du scarabée japonais, du scarabée noir du gazon ainsi que pour la répression des larves de tipule des prairies**.** L'insecticide MERIT 0,5 G peut être utilisé, conformément au mode d'emploi, sur le gazon des endroits tels que résidences privées, édifices à bureaux, centres commerciaux, complexes résidentiels, terrains de golf, aéroports, cimetières, parcs, terrains de jeux, terrains de sport et gazonnières.

La matière active de l'insecticide MERIT 0,5 G exerce une activité résiduelle suffisamment durable pour que les applications puissent être effectuées avant la période de ponte des oeufs des ravageurs cibles. Il est possible d'obtenir d'excellents résultats avec des applications effectuées avant ou pendant la période de ponte des oeufs. La nécessité du traitement peut être basée sur les antécédents du site, les observations antérieures, les résultats de piégeage des adultes de la saison en cours, ou d'autres données. Les applications devraient être effectuées avant l'éclosion des oeufs des ravageurs cibles et suivies d'une irrigation ou de pluie suffisantes (5 – 10 mm) pour favoriser le déplacement de la matière active jusque dans le feutrage. Éviter un excès d'irrigation (20 mm ou plus). Éviter le ruissellement ou la formation de flaques à la suite de l'irrigation après le traitement.

Le gazon traité doit être dans une condition telle que la pluie ou l'irrigation pénétrera à la verticale dans le profil de sol pour assurer une distribution uniforme de la matière active. Éviter d'appliquer l'insecticide MERIT 0,5 G dans des zones gorgées ou saturées d'eau, puisque dans ces conditions la matière active ne pourra pas atteindre la rhizosphère.

Appliquer l'insecticide MERIT 0,5 G SEULEMENT UNE FOIS par année, suivant les instructions de l'étiquette.

MATÉRIEL D'APPLICATION

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
Appliquer l'insecticide MERIT 0,5 G uniformément sur les zones à traiter à l'aide du matériel habituellement utilisé pour l'application de produits granulés. L'insecticide MERIT 0,5 G peut être appliqué au moyen d'un épandeur par gravité ou centrifuge. Éviter d'utiliser un épandeur destiné à l'application en bandes. Régler le matériel d'application avant l'usage conformément aux directives du fabricant. Vérifier souvent le bon fonctionnement du matériel pour s'assurer que les granules sont distribués uniformément et avec précision.

RÉGLAGES DES ÉPANDEURS POUR L'APPLICATION DE L'INSECTICIDE MERIT 0,5 G

Ce tableau peut servir de guide pour l'application de l'insecticide MERIT 0,5 G pour plusieurs appareils d'application communément utilisés. Les taux d'application varient en fonction de la vitesse d'avancement, de l'usure de l'équipement et de l'état de l'épandeur. Avant d'utiliser ce produit sur une base commerciale, régler soigneusement le matériel d'application.

ÉPANDEUR	VITESSE (km/h)	RÉGLAGES 56 kg/ha
Scotts Acupro 2000	5	G ½
Scotts SR 2000	5	G ½
Scotts R 8	5	H
Lesco 6000	5	B ½
Lesco Commercial Plus (Model 705699)	5	7

APPLICATIONS RECOMMANDÉES

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE DE MERIT 0,5 G	REMARQUES
Gazons: terrains de golf, gazonnières et pelouses (résidences privées, édifices à bureaux, centres commerciaux, complexes résidentiels, aéroports, cimetières, parcs, terrains de jeux et terrains de sport).	**Traitement contre** les **larves de:** Scarabée japonais Hanneton européen Scarabée noir du gazon	56 kg/ha ou 560 g par 100 m^2	Pour une suppression optimale, appliquer avant l'éclosion des oeufs du ravageur cible. * Pour la répression du stade larvaire des tipules tôt à l'automne appliquer l'insecticide MERIT 0.5G sur le gazon aux endroits connus pour avoir des infestations de larves de tipules. L'application devrait débuter lorsque les tipules prennent leur envol en août et septembre et débutent la ponte des œufs.
	Pour la répression des larves de : Tipule des prairies*		

Lire la section «MATÉRIEL D'APPLICATION» de cette étiquette.

Consulter un conseiller agricole (horticole) pour plus d'information sur le moment le plus propice au traitement.
À Halifax, Nouvelle-Écosse, consulter le personnel de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour des informations spécifiques sur la surveillance et le moment le plus propice au traitement.

REMARQUE: Pour obtenir une suppression optimale, le traitement doit être suivi dans les 24 heures d'une irrigation ou de pluie pour favoriser le déplacement de la matière active dans le feutrage. Sur les terrains de golf, irriguer les zones traitées après l'application. Ne pas tondre la pelouse avant l'irrigation ou la pluie afin d'éviter de perturber l'uniformité de l'application. Appliquer l'insecticide MERIT 0,5 G seulement une fois par année, selon les directives de cette étiquette. Si une application de MERIT 0.5G à été effectué plus tôt en saison pour supprimer les larves de hanneton européen, scarabée japonais ou scarabée noir du gazon, ne pas ré appliquer pour la répression des larves de tipule dans la même année.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Insecticide MERIT 0,5 G fait partie du Groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide MERIT 0,5 G et à d'autres insecticides du Groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser l'Insecticide MERIT 0,5 G ou d'autres insecticides du Groupe 4 en alternance avec ceux de groupes différents capables de supprimer les mêmes insectes.
- Les insecticides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoie le dépistage et la tenue de dossiers et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer l'Insecticide MERIT 0,5 G, identifier correctement le parasite et s'assurer de respecter les seuils économiques et agronomiques recommandés par les spécialistes provinciaux de la GIP.
- Inspecter les populations de parasites traitées afin de déceler toute manifestation de résistance.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement au site traité ou aux problèmes d'infestation dans la région.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec la Division agricole de Bayer, par Internet à www.bayercropscience.ca ou par téléphone au numéro 1-888-283-6847.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Cause l'irritation des yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Pour manipuler le produit, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation.

RESTRICTIONS

Ne pas laisser paître les animaux dans les zones traitées ni faucher ces zones à des fins d'alimentation pour animaux. Ne semer aucune culture destinée à l'alimentation moins d'un an après un traitement avec l'insecticide MERIT 0,5 G.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas contaminer les lacs, les ruisseaux, les étangs, ou autres plans d'eau. Ne pas appliquer sur les terrains où il y a risque de ruissellement de l'eau de surface vers un plan d'eau.

Ne pas préparer la bouillie, ni remplir ou nettoyer l'équipement de d'épandage à moins de 30 mètres d'une tête de puits ou d'un plan d'eau. Ne pas contaminer les plans d'eau en y rejetant les eaux de rinçage de l'équipement.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques.

Appliquer ce produit conformément aux directives de l'étiquette.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique dans les endroits où les sols sont perméables, et particulièrement là où la nappe phréatique est peu profonde, peut être responsable d'une contamination de l'eau souterraine.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Il n'existe aucun antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à éviter la contamination croisée avec d'autres antiparasitaires, engrais, ou aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants. Garder sous clé, de préférence.

ÉLIMINATION: Ne pas entreposer le produit ou l'éliminer de façon à contaminer l'eau ou les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
1. Vider à fond le contenu du contenant dans le dispositif d'application.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

® MERIT, Bayer et la croix Bayer sont des marques déposées de Bayer AG

100807

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.